

Comité de pilotage Rendez-vous permis

Le 21 juillet 2020

Le 21 juillet, s'est tenue, la 2ème réunion du comité de pilotage (COFIL) de l'expérimentation « Rendez-vous permis » dans les locaux du BER du Gard, à Nîmes.

L'expérimentation qui a débuté le 2 mars dernier, dans 5 départements de la région Occitanie, et initialement prévue pour une durée de 8 mois, est prolongée suite à la crise sanitaire jusqu'au 31 mars 2021. Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation par un cabinet d'audit privé, spécialisé dans l'évaluation des politiques publiques.

Encadrée par l'arrêté du 13 février 2020 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'attribution nominative des places d'examens pratiques du permis de conduire en application de l'article L. 213-4-1 du code de la route et paru au Journal officiel le 20 février 2020.

Cet arrêté fixe les conditions et modalités de réalisation d'une expérimentation de réservation nominative des places d'examens du permis de conduire qui est menée dans les départements de l'Aude, du Gard, du Gers, de la Haute-Garonne et de l'Hérault, pour une période de 8 mois avec possibilité de prolongation de trois mois maximum ainsi que les modalités de son évaluation.

Le COFIL est présidé par le sous-directeur ERPC de la DSR et se compose de représentants des organisations représentatives des IPCSR et DPCSR, des organisations patronales des EECA, des directions et BER des départements concernés et d'exploitants d'EECA désignés comme « éclaireurs ».

Un point a été fait par le sous-directeur ERPC sur la reprise d'activité :

- 11 mai : ETG/ETM
- 23 mai : 32 A, 12 PL
- 8 juin : 11 B, 36 A, 12 PL
- 1^{er} juillet : 13 B, 40 A, 14 PL
- 1^{er} août : 13 B, 35 A, 14 PL

Quelques difficultés sont signalées localement suivant les disponibilités des IPCSR. Le lundi 20 juillet, un allègement du protocole sanitaire a été transmis.

Les chiffres clés de l'expérimentation au 15 juillet 2020 :

- 14 675 places B ont été proposées
- 14 415 places B ont été réservées
- Taux de réussite à l'examen : 62 %

Le SANEER est intervenu pour souligner que l'offre de places est supérieur à la demande. 260 places d'examens B n'ont pas trouvé preneur.

La DSR estime que ces places n'ont pas trouvé preneur car le délai entre l'offre et le début de la reprise d'activité ne permettait pas aux EECA de former leurs élèves.

C'est bien surprenant vu la campagne médiatique orchestrée par les organisations patronales décriant le manque de places d'examens !

Le taux de réussite est en augmentation.

Les places réservées par les auto-écoles en ligne représentent 2,2 %.

Garantir l'équité :

- Les places d'examens sont proposées sur une période de 1 mois et demi.
- A terme ce sera sur 2 mois.
- Une alimentation « au fil de l'eau » complétera l'offre.

Pour éviter la « surréservation » de la part des EECA, la DSR crée un seuil de réservation à compter du mois de septembre prochain. Ce seuil prendra en compte le nombre d'ETP d'enseignants sur la base de 35h par enseignant, soit 6 places d'examens par enseignant. Une priorité départementale va être créée afin d'éviter la réservation de places par les EECA des départements limitrophes.

Information du public :

Une carte interactive présentant les taux de réussite par centre d'examen va être créée.

Pour le SANEER ce type de carte n'est pas pertinent. De multiples facteurs influent sur les taux de réussite.

Calendrier :

- le 21 septembre 2020 à Auch
- le 25 novembre 2020 à Montpellier
- le 20 janvier 2021 à Toulouse
- le 31 mars 2021 à Carcassonne

Rédacteurs :

Christophe NAUWELAERS, SG

Jean-Pierre GARCEAU, DR Occitanie



UNSA-SANEER
Préfecture de l'Essonne
Boulevard de France
91000 ÉVRY

